



La CSST en bref

2015



Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs

csst.qc.ca



**Le document *La CSST en bref 2015*
a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion,
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information**

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information
Danielle Lamarche

Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion
Jacques Aubin, par intérim

Responsables du projet et réalisation
Anne Barbeau et Sylvie Blouin

Conception de la page couverture
Direction des communications et des relations publiques

Impression
Imprimerie de la CSST

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser au
Centre de la statistique et de l'information de gestion,
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C.P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

© Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2015
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2015
ISBN 978-2-550-72757-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-72758-3 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	1
1. Les lésions professionnelles	2
2. Le programme <i>Pour une maternité sans danger</i>	13
3. Les finances.....	16
4. La révision administrative.....	20
5. Comparaison interprovinciale.....	22

Tableaux

1.1 Les décès	4
1.2 Nombre de dossiers pour lésions professionnelles ouverts selon l'événement	5
1.3 Clientèle à la CSST	6
1.4 Secteur d'activité économique des dossiers pour accidents du travail ouverts et acceptés	7
1.5 Secteur d'activité économique des dossiers pour accidents du travail ouverts en 2014 et acceptés selon le sexe	8
1.6 Lésions de type « troubles musculo-squelettiques » (TMS)	9
1.7 Dossiers pour maladies professionnelles ouverts en 2014 et acceptés selon la nature et le sexe	10
1.8 Événements avec physiothérapie ou ergothérapie	11
1.9 Récidives, rechutes et aggravations (RRA).....	12
2.1 <i>Pour une maternité sans danger</i>	14
2.2 <i>Pour une maternité sans danger</i> – répartition des demandes acceptées selon le secteur et prestations versées.....	15
3.1 Prestations pour lésions professionnelles (millions \$).....	17
3.2 Résultats financiers (millions \$).....	18
3.3 Récapitulatif des résultats des exercices financiers des douze dernières années	19
4.1 Direction de la révision administrative (DRA)	21
5.1 Taux moyen de cotisation provisoire par province	23
5.2 Taux de capitalisation par province	24
5.3 Salaire maximum assurable, base d'indemnité et couverture par province, 2013	25

AVANT-PROPOS

Le Centre de la statistique et de l'information de gestion de la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information vous présente un portrait sommaire d'information financière ainsi que diverses statistiques sur la CSST. Le fascicule débute avec une section consacrée aux caractéristiques des lésions professionnelles et poursuit avec quelques données sur le programme *Pour une maternité sans danger*, un portrait financier, certaines données sur les recours ainsi que quelques comparaisons interprovinciales. Les données sont tirées soit de rapports comptables ou statistiques existants ou produites à partir des systèmes respectifs.

Ce fascicule ne contient pas de données aux fins d'analyse. C'est un aide-mémoire qui pourra vous permettre de trouver facilement et rapidement des réponses à certaines interrogations, de faire un tour d'horizon de certaines données importantes, de mettre en contexte un problème. Nous avons tenté de rassembler dans ce fascicule les données sur lesquelles on revient toujours et sur lesquelles on s'interroge fréquemment.

Nous avons voulu vous présenter ces données sous un format pratique qui vous permettra de toujours les garder à portée de la main. Pour la plupart des volets, nous présentons des données de même maturité correspondant aux cinq dernières années, soit de 2010 à 2014, afin de voir leur évolution au fil des ans. Dans certains cas, nous vous présentons les données d'une seule année, mais de façon plus détaillée.

1. Les lésions professionnelles

Les données concernent tous les dossiers acceptés, qu'une indemnité ait été versée ou non. Ces données proviennent de documents statistiques produits par le Centre de la statistique et de l'information de gestion de la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information (DCGI).

Les décès présentés sont ceux dus à une lésion professionnelle, reconnus par la CSST pour chacune des années, sans égard à la date de survenance (tableau 1.1). Les décès par maladie professionnelle sont causés par l'exposition à des substances nocives, notamment l'amiante. Dans la plupart des cas, cette exposition a débuté avant 1980, soit avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Le nombre de dossiers ouverts pour les accidents du travail baisse de 4,6 % entre 2010 et 2014. Le nombre de dossiers ouverts pour les maladies professionnelles quant à lui augmente de 18,0 % au cours de cette période (tableau 1.2). Le nombre de dossiers acceptés est en baisse pour les accidents du travail (6,1 %) et en hausse pour les maladies professionnelles (29,9 %).

Les secteurs d'activité économique qui connaissent le plus grand nombre d'accidents du travail sont les services, les industries manufacturières et le commerce, avec respectivement 35,6 %, 20,4 % et 14,2 % des dossiers ouverts et acceptés en 2014. Cependant, la majorité des secteurs montrent une baisse sur la période 2010-2014. Les baisses les plus importantes se manifestent dans les industries manufacturières (16,2 %), suivies du commerce (13,0 %) et de l'administration publique (7,6 %) (tableau 1.4). Chez les hommes, les accidents du travail surviennent surtout dans le secteur des industries manufacturières (26,4 %) alors que chez les femmes, on les observe surtout dans le secteur des services (65,7 %) (tableau 1.5).

Les lésions de type « troubles musculo-squelettiques » (TMS) sont des lésions non traumatiques, soit des atteintes inflammatoires aux articulations (maux de dos, bursites, tendinites) causées par une sollicitation articulaire excessive. Elles constituent 27,2 % des lésions de 2014. Ce type de lésions est en baisse sur la période 2010-2014, passant de 25 382 en 2010 à 23 972 en 2014. Pour l'ensemble de la période, cela représente une diminution de 5,6 % (tableau 1.6).

Les troubles de l'oreille, de la mastoïde, de l'audition ainsi que les inflammations et le rhumatisme, sauf ceux affectant le rachis, constituent de loin les groupes de maladies professionnelles qui occasionnent le plus de dossiers acceptés, avec 70,8 % de l'ensemble (tableau 1.7).

Les événements auxquels sont associés des traitements de physiothérapie ou d'ergothérapie, le nombre de traitements ainsi que les débours estimés sont légèrement en hausse entre 2013 et 2014 (tableau 1.8).

Tableau 1.1
Les décès¹

Nombre de décès selon la catégorie de dossier et le sexe

Catégorie de dossier	2010			2011			2012			2013			2014		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Accident du travail	7	87	94	3	65	68	4	71	75	10	53	63	5	52	57
Maladie professionnelle	3	116	119	7	129	136	2	134	136	7	114	121	2	105	107
Total	10	203	213	10	194	204	6	205	211	17	167	184	7	157	164

Âge entier moyen au décès

Catégorie de dossier	2010	2011	2012	2013	2014
Accident du travail	46	43	47	46	45
Maladie professionnelle	74	74	73	75	76
Ensemble des lésions	61	64	64	65	65

Source: Statistiques annuelles, production spéciale.

1. Décès dus à une lésion professionnelle pour lesquels, au 31 décembre de l'année visée, la date d'inscription de l'acceptation se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année visée.

Tableau 1.2
Nombre de dossiers pour lésions professionnelles ouverts selon l'événement

Événement	2010	2011	2012	2013	2014
Accidents du travail (dossiers ouverts)	102 653	102 100	101 197	98 916	97 890
acceptés ¹	87 705	86 799	85 523	83 458	82 321
autres	14 948	15 301	15 674	15 458	15 569
Maladies professionnelles (dossiers ouverts)	10 019	9 423	9 897	10 672	11 818
acceptés ¹	4 407	4 231	4 117	4 910	5 725
autres	5 612	5 192	5 780	5 762	6 093
Total (dossiers ouverts)	112 672	111 523	111 094	109 588	109 708
 acceptés¹	92 112	91 030	89 640	88 368	88 046
 autres	20 560	20 493	21 454	21 220	21 662

1. Dossiers ouverts au cours de l'année et acceptés au 1^{er} mars de l'année suivante.

Source: Statistiques annuelles, tableau 1.1.

Tableau 1.3
Clientèle à la CSST

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers d'employeurs ¹	188 527	218 206	219 914	231 159 *	225 926
Nombre d'établissements ¹	246 359	258 576	265 187	269 303	270 231
Estimation du nombre de travailleurs couverts ²	3 646 566	3 681 691	3 732 051	3 755 169	3 754 690

* Sans égard au statut d'assujettissement. Le nombre d'employeurs réguliers et d'employeurs tenus personnellement au paiement des prestations (ETP) est de 224 489.

Source: 1. Statistiques annuelles, tableaux 1.2 et 1.3. Depuis 2011, il s'agit de dossiers d'employeurs réguliers et ETP ouverts pendant au moins une journée au cours de l'année, qu'une masse salariale leur soit associée ou non.

Source: 2. CANSIM, Statistique Canada, Enquête sur la population active; Revenu Québec.

Tableau 1.4**Secteur d'activité économique des dossiers pour accidents du travail ouverts et acceptés¹**

	2010		2011		2012		2013		2014	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Secteurs primaires	2 814	3,2	2 916	3,4	2 790	3,3	2 756	3,3	2 766	3,4
Industries manufacturières	20 040	22,8	19 068	22,0	18 465	21,6	17 433	20,9	16 801	20,4
Bâtiment et travaux publics	7 065	8,1	7 160	8,2	7 537	8,8	7 111	8,5	6 550	8,0
Transport, entreposage, communications	6 752	7,7	7 006	8,1	6 977	8,2	6 936	8,3	7 028	8,5
Commerce	13 451	15,3	12 746	14,7	12 392	14,5	12 044	14,4	11 697	14,2
Finances, assurances et affaires immobilières	783	0,9	851	1,0	789	0,9	749	0,9	793	1,0
Services	28 420	32,4	28 679	33,0	28 550	33,4	28 603	34,3	29 304	35,6
Administration publique	5 296	6,0	5 145	5,9	5 054	5,9	5 017	6,0	4 896	5,9
Indéterminé	3 084	3,5	3 228	3,7	2 969	3,5	2 809	3,4	2 486	3,0
Total	87 705	100,0	86 799	100,0	85 523	100,0	83 458	100,0	82 321	100,0

1. Dossiers ouverts au cours de l'année et acceptés au 1^{er} mars de l'année suivante.

Source: Statistiques annuelles, tableau 9.1, production spéciale.

Tableau 1.5
Secteur d'activité économique des dossiers pour accidents du travail
ouverts en 2014 et acceptés selon le sexe

	Hommes en %	Femmes en %	Total en %
Secteurs primaires	4,6	1,1	3,4
Industries manufacturières	26,4	9,5	20,4
Bâtiment et travaux publics	12,1	0,4	8,0
Transport, entreposage, communications	11,7	2,8	8,5
Commerce	15,4	12,0	14,2
Finances, assurances et affaires immobilières	0,7	1,4	1,0
Services	18,9	65,7	35,6
Administration publique	7,0	4,0	5,9
Indéterminé	3,0	3,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source: Statistiques annuelles, production spéciale.

Tableau 1.6
Lésions de type « troubles musculo-squelettiques » (TMS)

	2010		2011		2012		2013		2014	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total des lésions	92 112		91 030		89 640		88 368		88 046	
- lésions de type "TMS"	25 382	27,6	24 385	26,8	24 190	27,0	24 490	27,7	23 972	27,2
Secteurs sauf Bâtiment et travaux publics										
- total des lésions	84 737		83 623		81 831		81 004		81 175	
- lésions de type "TMS"	23 918	28,2	22 961	27,5	22 598	27,6	22 894	28,3	22 524	27,7
Secteur Bâtiment et travaux publics										
- total des lésions	7 375		7 407		7 809		7 364		6 871	
- lésions de type "TMS"	1 464	19,9	1 424	19,2	1 592	20,4	1 596	21,7	1 448	21,1
Hommes	15 661	61,7	15 165	62,2	14 994	62,0	14 929	61,0	14 475	60,4
Femmes	9 721	38,3	9 220	37,8	9 196	38,0	9 561	39,0	9 497	39,6

Ces données concernent les dossiers ouverts au cours de l'année et acceptés au 1^{er} mars de l'année suivante.

Source: Production spéciale.

Tableau 1.7**Dossiers pour maladies professionnelles ouverts en 2014 et acceptés selon la nature et le sexe**

	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Trouble de l'oreille, mastoïde, audition	3 605	68,8	164	33,6	3 769	65,8
Inflammation, rhumatisme, sauf rachis	174	3,3	108	22,1	282	4,9
Trouble du système nerveux périphérique	65	1,2	29	5,9	94	1,6
Pneumoconiose	92	1,8	0	0,0	92	1,6
Tumeur maligne	59	1,1	2	0,4	61	1,1
Dermatite	23	0,4	18	3,7	41	0,7
Autres ou indéterminée	1 219	23,3	167	34,2	1 386	24,2
Total	5 237	100,0	488	100,0	5 725	100,0

Source: Statistiques annuelles, production spéciale.

Tableau 1.8
Événements avec physiothérapie ou ergothérapie

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'événements	57 499	58 054	58 324	58 566	59 175
Débours estimés	82 732 495 \$	83 847 345 \$	84 581 507 \$	86 572 925 \$	88 900 092 \$
Débours moyen/événement	1 439 \$	1 444 \$	1 450 \$	1 478 \$	1 502 \$
Nombre total de traitements	2 299 271	2 329 921	2 350 816	2 406 860	2 471 394
Nombre moyen traitements/événement	40	40	40	41	42
Nombre moyen traitements/semaine	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0

Source: Production spéciale.

Tableau 1.9
Récidives, rechutes et aggravations (RRA)

2010¹

Catégorie de dossier	Nombre de dossiers	Nombre de dossiers avec rechutes	% de dossiers avec RRA
Accident du travail	70 455	1 311	1,9
Maladie professionnelle	4 666	153	3,3
Total	75 121	1 464	1,9

2011¹

Catégorie de dossier	Nombre de dossiers	Nombre de dossiers avec rechutes	% de dossiers avec RRA
Accident du travail	70 069	1 273	1,8
Maladie professionnelle	4 452	158	3,5
Total	74 521	1 431	1,9

1. Dossiers avec au moins une RRA au cours des 3 années suivant la lésion d'origine.

L'année de référence est l'année de la lésion d'origine.

Source: Dépôt des lésions professionnelles - production spéciale.

2. Le programme *Pour une maternité sans danger*

Les données pour le programme *Pour une maternité sans danger* proviennent des statistiques annuelles de 2010 à 2014.

Les données sur les naissances proviennent de l'Institut de la statistique du Québec, et celles sur les femmes en emploi proviennent de Statistique Canada, de l'*Enquête sur la population active* (EPA).

Bien que le nombre de demandes pour ce programme fluctue d'une année à l'autre, le taux d'acceptation de celles-ci est relativement stable depuis 2010. Durant cette période, quatre secteurs, soit les services médicaux et sociaux, les autres services commerciaux et personnels, le commerce et le secteur de l'enseignement, composent plus des quatre cinquièmes des demandes acceptées. En 2014, la part totale de ces secteurs se situe à 88,8 % (tableaux 2.1 et 2.2).

Tableau 2.1
Pour une maternité sans danger

		2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de réclamations inscrites	nombre	33 951	34 632	35 200	35 141	35 125
Nombre de demandes acceptées	total	32 269	32 882	33 349	33 187	33 097
- travailleuse enceinte		31 954	32 573	33 100	32 921	32 835
- travailleuse qui allaite		315	309	249	266	262
	%	95,0	94,9	94,7	94,4	94,2
Estimé du nombre de naissances des femmes en emploi ¹	nombre	62 482	62 438	62 084	61 903	n.d.
Ratio demandes acceptées/Estimé du nombre de naissances des femmes en emploi ¹	%	51,6	52,7	53,7	53,6	n.d.

1. Données préliminaires pour 2012 et 2013, données révisées pour les autres années.

Sources: Statistiques annuelles, tableaux 1.1 et 8.1.

Institut de la statistique du Québec (données sur les naissances).

Statistique Canada, EPA (femmes en emploi).

Tableau 2.2
Pour une maternité sans danger -
répartition des demandes acceptées selon le secteur
et prestations versées

		2010	2011	2012	2013	2014
Répartition par secteur	%					
- services médicaux et sociaux ¹		43,1	44,1	44,7	45,6	46,2
- autres serv. comm. + pers.		16,9	16,4	16,6	16,3	16,2
- commerce		15,8	15,5	15,4	15,2	15,1
- enseignement		12,2	12,2	11,8	11,6	11,3
- autres		12,0	11,8	11,5	11,3	11,2
Prestations versées	(millions \$)	222,6	218,2	219,9	222,5	233,4
- pour retraits de l'année en cours		139,9	145,0	146,3	147,3	155,9
- pour retraits d'années antérieures		82,7	73,2	73,6	75,2	77,5

1. Ce secteur comprend les travailleuses des centres de la petite enfance et des garderies.

Source: Statistiques annuelles, tableaux 3.1 et 9.3.

3. Les finances

Les données financières proviennent des rapports annuels de gestion de 2010 à 2014.

En décembre 2002, l'Assemblée nationale adoptait le projet de Loi 133, entrée en vigueur en janvier 2003. Cette loi prévoyait la création d'une fiducie, le Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST). C'est dans le fonds que sont puisés les montants versés à toute personne en vertu des lois que la CSST applique. La CSST assure, à titre de fiduciaire, l'administration de ce fonds.

Le tableau 3.1 donne un aperçu des prestations pour les lésions professionnelles des années 2011 à 2014 selon les principaux types de charges.

Le tableau 3.2 donne un aperçu des résultats financiers de 2010 à 2014.

N. B. Au tableau 3.2, les charges pour le programme *Pour une maternité sans danger* comprennent les passifs actuariels, contrairement aux montants inscrits au tableau 2.2 pour ce même programme.

Tableau 3.1
Prestations pour lésions professionnelles
(millions \$)

	2011	2012	2013	2014
Frais d'assistance médicale	350,9	387,3	401,4	410,1
Frais de réadaptation	67,6	69,3	71,4	74,0
Indemnités de remplacement du revenu	1 142,9	1 163,3	1 183,4	1 236,6
Indemnités de stabilisation économique et sociale	5,4	4,6	3,9	3,3
Indemnités pour préjudice corporel	102,3	106,9	112,7	119,2
Indemnités pour incapacité permanente	74,8	72,4	68,8	65,4
Indemnités de décès	39,2	37,9	39,2	33,6
Total	1 783,1	1 841,7	1 880,8	1 942,2

Source: Données d'exploitation, tableau: Prestations pour les programmes de réparation, selon la catégorie.

Tableau 3.2
Résultats financiers (millions \$)

	2010 ¹	2011	2012	2013	2014
Produits					
- cotisations des employeurs et intérêts sur cotisations	2 307,9	2 553,9	2 662,6	2 687,6	2 597,6
- autres revenus	1 187,7	417,3	957,1	1 385,1	1 450,8
Total	3 495,6	2 971,2	3 619,7	4 072,7	4 048,4
Charges					
- programmes de réparation	1 820,2	2 231,1	1 973,8	2 390,5	2 644,1
- programme <i>Pour une maternité sans danger</i>	212,7	219,0	218,0	224,2	233,6
- subventions accordées pour des programmes de prévention	111,4	116,2	119,9	121,7	124,4
- charges administratives ²	395,6	409,2	400,7	436,7	427,5
- financement de tribunaux administratifs	56,0	57,8	61,7	61,1	65,7
- créances douteuses rechargées par la CSST	8,2	12,1	17,4	9,2	13,0
Total	2 604,1	3 045,4	2 791,5	3 243,3	3 508,1
Résultat net et résultat global	891,5	(74,2)	828,2	829,4	540,2
Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation	(102,0)	56,0	57,4	82,6	100,4
Surplus (déficit) des opérations de l'exercice courant	271,5	67,8	383,5	(128,9)	340,9

1. Certains chiffres de 2010 ont été reclassés et ajustés pour tenir compte de la conversion aux IFRS survenue en 2011.

2. À partir de 2014, les charges financières, auparavant présentées en déduction des autres produits, sont maintenant présentées distinctement.

Les frais d'administration et les charges financières sont maintenant présentés sous le poste « Charges administratives » à l'État du résultat.

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés afin d'en rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2014.

Source: Appendice statistique, tableau: État du résultat global.

Tableau 3.3
Récapitulatif des résultats des exercices financiers des douze dernières années

Année ¹	Surplus (déficit) des opérations de l'exercice courant ¹	Taux moyen de cotisation (\$)		Masse salariale assurable	Salaire maximum assurable	Niveau de capitalisation ^{1 2}	Surplus (déficit) cumulés ¹
	(millions \$)	Décrété	Réel	(milliards \$)	(\$)	%	(millions \$)
2014	340,9	2,02	2,00	132,5	69 000	99,5	(73,4)
2013	(128,9)	2,08	2,08	129,0	67 500	95,3	(613,7)
2012	383,5	2,13	2,15	124,7	66 000	88,6	(1 443,0)
2011	67,8	2,19	2,18	119,5	64 000	81,9	(2 271,2)
2010	271,5	2,19	2,14	114,1	62 500	81,3	(2 202,1)
2009	223,1	2,10	2,08	112,0	62 000	73,6	(3 093,9)
2008	216,7	2,14	2,12	108,7	60 500	69,9	(3 490,2)
2007	(467,7)	2,24	2,19	105,5	59 000	99,3	(75,0)
2006	(32,3)	2,32	2,30	100,5	57 000	102,4	253,6
2005	47,5	2,27	2,29	98,3	56 000	92,1	(787,0)
2004	(58,3)	2,15	2,16	94,6	55 000	82,4	(1 677,2)
2003	(114,0)	1,93	1,93	90,8	53 500	84,2	(1 443,9)

1. Depuis 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

2. En 2014, le niveau de capitalisation effectif aux fins de tarification est quant à lui de 104,5 %. Il correspond à la proportion du total de l'actif sur le total du passif, excluant les obligations relatives aux maladies professionnelles latentes non encore déclarées.

Source: Appendice statistique, tableaux: États de la situation financière (principaux postes) et Autres statistiques financières.

4. La révision administrative

Le 1^{er} avril 1998, la Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant certaines dispositions législatives est entrée en vigueur. Elle a entraîné l'abolition des bureaux de révision et la mise en place d'un processus de révision administrative. Toutefois, il faut noter que la Direction de la révision administrative (DRA), contrairement aux bureaux de révision, n'a pas compétence sur les questions relatives aux mesures disciplinaires.

Les données présentées au tableau 4.1 proviennent des données d'exploitation.

De 2011 à 2014, le nombre total de demandes de révision a augmenté de 2,4 %. Cette hausse est attribuable en partie aux demandes des employeurs, qui augmentent de 6,5 %, et de celles des travailleurs qui, après une baisse de 3,1 % entre 2012 et 2013, sont en hausse de 1,0 % entre 2013 et 2014.

En 2014, 94,5 % des décisions de première instance ont été maintenues, ce qui représente un taux inférieur à l'année précédente.

Tableau 4.1
Direction de la révision administrative (DRA)

	2012	2013	2014
Nombre de demandes inscrites			
- des travailleurs	22 705	21 995	22 207
- des employeurs	24 771	25 263	26 370
- autres ¹	190	222	224
Total	47 666	47 480	48 801
Nombre de décisions rendues			
- décision de première instance modifiée	2 072	1 966	2 349
- maintenue	41 556	40 017	40 531
Total	43 628	41 983	42 880

1. Demandes faites par une partie autre qu'un travailleur ou un employeur.

Source: Données d'exploitation : Nombre de demandes de révisions inscrites et de décisions rendues par la DRA.

5. Comparaison interprovinciale

Les données ont pour sources le rapport annuel de gestion de la CSST et des documents produits par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC).

Cet exercice de comparabilité doit tenir compte du contexte dans lequel se situe chacun des régimes. Ainsi, la nature même du régime d'assurance, sa couverture, les critères d'admissibilité et la structure industrielle de la province sont tous des facteurs qui peuvent affecter la ou les mesures retenues. Il faut donc en tenir compte dans l'interprétation de ces diverses mesures.

Certaines informations disponibles lors de la production du présent document portaient sur les données de 2013 (mises à jour en décembre 2014).

Tableau 5.1
Taux moyen de cotisation provisoire par province¹

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Alberta	1,83	1,57	1,43	1,32	1,32	1,26	1,22	1,22	1,12	1,03
Colombie-Britannique	1,86	1,83	1,62	1,52	1,51	1,51	1,50	1,54	1,63	1,70
Manitoba	1,70	1,68	1,68	1,60	1,60	1,60	1,50	1,50	1,50	1,50
Nouveau-Brunswick	2,19	2,14	2,10	2,05	2,03	2,08	2,00	1,70	1,44	1,21
Terre-Neuve	3,19	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,45
Nouvelle-Écosse	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	1,87	1,87	1,71	1,71	1,71	1,80	1,73	1,77	2,05	2,05
Ontario	2,19	2,26	2,26	2,26	2,26	2,30	2,35	2,40	2,46	2,46
Île-du-Prince-Édouard	2,33	2,23	2,22	2,15	2,16	2,15	2,05	1,99	1,97	1,90
Québec ²	2,27	2,32	2,24	2,14	2,10	2,19	2,19	2,13	2,08	2,02
Saskatchewan	1,97	1,84	1,84	1,69	1,66	1,63	1,61	1,60	1,58	1,51
Yukon	1,74	2,16	2,64	2,94	3,00	2,95	2,49	2,39	2,34	2,18

1. Source : ACATC: Mesures statistiques clés.

2. Source : Appendice statistique, tableau: Autres statistiques financières

Tableau 5.2
Taux de capitalisation par province

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Alberta	123,9	124,8	128,7	132,9	111,7	128,4	129,4	128,3	130,2	134,3
Colombie-Britannique	111,0	119,4	124,1	138,4	115,5	123,5	130,5	125,4	121,7	124,6
Manitoba	118,1	125,0	130,0	130,0	106,6	114,9	124,4	121,3	126,6	134,0
Nouveau-Brunswick	98,8	102,3	111,0	105,4	87,7	101,6	111,5	116,9	126,7	138,2
Terre-Neuve	91,4	92,6	98,8	96,3	77,3	87,5	93,7	91,8	91,8	106,6
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	116,0	128,0	132,0	123,0	117,0	116,0	116,0	107,0	107,0	116,4
Nouvelle-Écosse	72,4	74,9	81,2	75,3	59,9	62,4	64,0	61,7	66,4	71,4
Ontario	68,0	69,0	73,0	66,4	53,5	54,2	54,5	52,2	56,5	----
Île-du-Prince-Édouard	88,2	99,7	110,3	110,2	89,2	103,8	113,8	113,7	124,7	135,3
Québec	82,4	92,0	102,4	99,3	69,9	73,6	81,4	81,9	88,6	95,3
Saskatchewan	102,4	110,2	116,0	121,9	101,8	114,9	124,8	124,0	136,9	148,8
Yukon	100,0	101,4	100,0	120,5	105,2	122,5	134,3	140,3	145,8	152,6

Source : ACATC: Mesures statistiques clés.

Tableau 5.3**Salaire maximum assurable, base d'indemnité et couverture par province, 2013**

	Maximum assurable (\$)¹	Base d'indemnité²	Couverture (estimation)³
Alberta	90 200	90 % du salaire net	92,1 %
Colombie-Britannique	75 700	90 % du salaire net	95,3 %
Manitoba	111 000	90 % du salaire net	74,9 %
Nouveau-Brunswick	59 500	85 % des gains nets	91,4 %
Terre-Neuve	54 155	80 % du salaire net	97,6 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	84 200	90 % du salaire net	n.d.
Nouvelle-Écosse	54 400	75 % salaire net 26 premières semaines 85 % par la suite	72,8 %
Ontario	83 200	85 % du salaire net	73,6 %
Île-du-Prince-Édouard	50 000	80 % net 38 premières semaines 85 % par la suite	96,5 %
Québec	67 500	90 % du salaire net	93,1 %
Saskatchewan	55 000	90 % du salaire net	73,3 %
Yukon	82 105	75 % du salaire brut	99,8 %

1. Source: ACATC: Histoire du revenu maximum cotisable / assurable.

2. Source: ACATC: Préface des mesures statistiques clés.

3. Source: ACATC: Mesures statistiques clés.

Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1 866 302-CSST (2778)

**ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE**

33, rue Gamble O.
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2R3
Téléc. : 819 762-9325

2^e étage
1185, rue Germain
Val-d'Or
(Québec) J9P 6B1
Téléc. : 819 874-2522

BAS-SAINT-LAURENT

180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180
Rimouski
(Québec) G5L 7P3
Téléc. : 418 725-6237

CAPITALE-NATIONALE

425, rue du Pont
Case postale 4900
Succ. Terminus
Québec
(Québec) G1K 7S6
Téléc. : 418 266-4015

**CHAUDIÈRE-
APPALACHES**

835, rue de la Concorde
Lévis
(Québec) G6W 7P7
Téléc. : 418 839-2498

CÔTE-NORD

Bureau 236
700, boul. Laure
Sept-Îles
(Québec) G4R 1Y1
Téléc. : 418 964-3959

235, boul. La Salle
Baie-Comeau
(Québec) G4Z 2Z4
Téléc. : 418 294-7325

ESTRIE

Place Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King O.
Sherbrooke
(Québec) J1J 2C3
Téléc. : 819 821-6116

**GASPÉSIE-ÎLES-
DE-LA-MADELEINE**

163, boul. de Gaspé
Gaspé
(Québec) G4X 2V1
Téléc. : 418 368-7855

200, boul. Perron O.
New Richmond
(Québec) G0C 2B0
Téléc. : 418 392-5406

ÎLE-DE-MONTRÉAL

1, complexe Desjardins
Tour Sud, 31^e étage
Case postale 3
Succ. Place-Desjardins
Montréal
(Québec) H5B 1H1
Téléc. : 514 906-3200

LANAUDIÈRE

432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette
(Québec) J6E 7N2
Téléc. : 450 756-6832

LAURENTIDES

6^e étage
85, rue De Martigny O.
Saint-Jérôme
(Québec) J7Y 3R8
Téléc. : 450 432-1765

LAVAL

1700, boul. Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Téléc. : 450 668-1174

LONGUEUIL

25, boul. La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Téléc. : 450 442-6373

**MAURICIE ET
CENTRE-DU-QUÉBEC**

Bureau 200
1055, boul. des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Téléc. : 819 372-3286

OUTAOUAIS

15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Téléc. : 819 778-8699

**SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN**

Place du Fjord
901, boul. Talbot
Case postale 5400
Saguenay
(Québec) G7H 6P8
Téléc. : 418 545-3543

Complexe du Parc
6^e étage
1209, boul. du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Téléc. : 418 679-5931

**SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU**

145, boul. Saint-Joseph
Case postale 100
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6Z1
Téléc. : 450 359-1307

VALLEYFIELD

9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Téléc. : 450 377-8228

YAMASKA

2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Téléc. : 450 773-8126

Pour obtenir la liste de nos coordonnées la plus à jour,
consultez notre site Web au

csst.qc.ca/nous_joindre